



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de chasser

Question écrite n° 67373

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la date de la dernière session d'examen pour la délivrance du permis de chasse, trop avancée dans l'année. En effet, la délivrance du permis de chasse en dernière session est aujourd'hui fixée au 1er septembre. Compte tenu du délai de un mois nécessaire à l'établissement de ce permis, les jeunes chasseurs n'ont pu participer à l'ouverture de la chasse le 23 septembre 2001 dans son département. Donc ils n'ont pu ni participer à la délivrance des bracelets pour le gibier ni s'assurer. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de permettre aux nouveaux chasseurs de profiter de l'ensemble de la période de chasse et en particulier s'il a l'intention d'avancer la date de la dernière session ou de délivrer un permis de chasse provisoire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant la date de la dernière session de l'examen pour la délivrance du permis de chasser qui serait trop avancée dans l'année. La procédure de délivrance du permis de chasser est en cours de validation. La nouvelle procédure prendra effet à partir du 1er janvier 2002. Un arrêté relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser est en cours de publication. Il prévoit que l'Office national de la chasse et de la faune sauvage organise tout au long de l'année, dans chaque département en fonction du nombre de candidats inscrits, des sessions d'examen théorique et pratique. Les jeunes chasseurs pourront profiter à l'avenir de l'ensemble de la période de chasse en passant leur examen aux dates qui leur conviennent le mieux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67373

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5859

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 53